



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE
UTMA - SB/LET211054
Tél : 05 59 80 87 18
Mél : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 26 juillet 2021

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du sous-bassin hydrographique des Lées Amont et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur les communes d'Abère, Arrien, Baleix, Bèdeille, Bentayou-Serrée, Eslourenties-Daban, Gardères, Lespourcy, Lombardia, Maure, Saint-Laurent-Bretagne, Saubole, Sedze-Maubecq, Sedzère, Séron, Urost, Villenave-Près-Béarn.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
territoires et de la mer,
la responsable de l'unité Travaux et
milieux aquatiques

Stéphanie Lebret

Copie : OFB

Monsieur le Président
Syndicat Mixte Adour Amont
communauté de communes Adour - Madiran
21, place du Corps Franc Pommiès
65500 VIC-EN-BIGORRE